

CLAUDE CRAMPES EST CHERCHEUR À L'INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE (IDEI) ET PROFESSEUR À L'ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE TOULOUSE. IL A CONSEILLÉ À PLUSIEURS REPRIS DES OPÉRATEURS, COMME IBERDROLA, RTE ET EDF. IL TRAVAILLE NOTAMMENT SUR LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION, ET LA RÉGULATION DES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION.

« La concurrence n'est pas toujours l'outil adapté à la maximisation du surplus économique »

Décryptages : Quel jugement portez-vous sur le marché français de l'électricité aujourd'hui ?

Claude Crampes : Le marché restera encore longtemps faiblement concurrentiel. Il a été ouvert sous l'impulsion des directives communautaires dont l'objectif est de créer un grand marché unifié. L'électricité présente toutefois des spécificités qui entravent les mécanismes marchands et qui ont été sous-estimées par les autorités européennes, en particulier l'impossibilité de la stocker à grande échelle. Par ailleurs, c'est un produit dont la consommation est totalement dépendante des équipements installés, aussi bien chez les résidentiels que chez les professionnels. Il en découle que la demande est à la fois très fluctuante, par exemple avec la température, et peu réactive au prix. Or, pour qu'un marché fonctionne bien, il doit marcher sur deux jambes, l'offre et la demande. Les choses sont en train de changer, mais, jusqu'à aujourd'hui, la demande a été incapable de jouer son rôle dans ce pas de deux.

Mais c'est plutôt l'offre qui est l'objet des attaques de la Commission européenne !

C. C. : C'est exact. La Commission, plus particulièrement la DG Concurrence, ne prend pas en compte les caractéristiques intrinsèques des actifs de production installés. Elle voudrait créer les structures industrielles donnant à l'offre d'électricité les qualités nécessaires à l'exercice d'une concurrence naturelle.

En France, le parc de centrales nucléaires présente une grande inertie mais permet de produire à coût très bas. Il serait inefficace de chercher à les remplacer en quelques années par des petits équipements très flexibles tels que des centrales au

gaz, plus coûteuses et émettrices de gaz à effet de serre. Et on imagine difficilement le gouvernement français acceptant de fractionner le parc nucléaire pour créer de la concurrence. Il n'est pas inutile de rappeler que l'objectif économique ultime de toute réforme devrait être la maximisation du surplus collectif et que la concurrence n'est pas toujours l'outil adapté à cette maximisation.

Qu'en est-il du marché à l'échelle européenne ?

C. C. : Puisque les marchés doivent être de taille communautaire, il faut qu'il y ait des importations et des exportations d'électricité. Pour les faciliter, les autorités appellent au développement d'interconnexions, coûteuses, en particulier sur le plan environnemental. Un marché à l'échelle de l'Union ne devrait pas se comprendre comme une place unique où l'électricité se négocierait à un prix unique. Dans un marché européen, l'électricité doit pouvoir circuler librement, mais payer les coûts afférents au réseau, tels que pertes en ligne et congestions. A l'heure actuelle, les interconnexions ont atteint un niveau satisfaisant sur la plaque continentale; il faut en optimiser l'utilisation. En outre, il reste beaucoup à faire avec les systèmes péninsulaires. Sur le plan de la gestion, RTE alloue maintenant toutes les capacités d'interconnexions de la France par enchères, donc par un mécanisme marchand qui devrait satisfaire Bruxelles.

Quelle est votre opinion sur la question des effacements diffus qui a donné lieu à débat au cours de l'été ?

C. C. : Les effacements diffus sont l'une des solutions au problème que j'évoquais au début



déséquilibre soit en appelant des mégawatts soit en appelant des négawatts.

Est-ce un système à encourager ?

C. C. : Oui car il permet en quelque sorte de déconnecter l'électricité et certains des services qu'elle rend. Quand il s'agit de prendre un ascenseur ou de regarder à la télévision une rencontre sportive, l'heure à laquelle nous prélevons de l'électricité est celle à laquelle nous consommons son service. En revanche, l'alimentation d'un chauffage à accumulation, d'un ballon d'eau chaude, d'un réfrigérateur peut être interrompue pendant quelques minutes sans altérer le service rendu. On peut aussi accepter contre rémunération une certaine réduction de la qualité du service, par exemple une baisse de la température des locaux. Résoudre une partie des déséquilibres en achetant une réduction de consommation d'énergie diminue l'usage d'énergies fossiles souvent utilisées en production d'ajustement, et leurs émissions polluantes.

Dans un marché d'ajustement efficient, les fournisseurs de mégawatts et les fournisseurs de négawatts sont sur un pied d'égalité dès lors que RTE les intègre dans l'ordre de préséance des offres à hauteur du coût social de leur intervention. S'il y a de la concurrence chez les fournisseurs d'effacement, le prix qu'ils soumettent aux enchères d'ajustement devrait être proche de leur coût de « production », c'est-à-dire de la compensation qu'ils doivent verser aux consommateurs équipés pour qu'ils s'effacent.

Alors qui doit payer et combien ?

C. C. : Les ressources financières nécessaires au rééquilibrage doivent être prélevées sur les responsables du déséquilibre. On peut y voir une justification moralisatrice, mais c'est avant tout pour des raisons d'efficacité dynamique. Les sommes à prélever doivent couvrir la rémunération de l'ensemble de ceux qui concourent au rééquilibrage, parmi lesquels ceux qui sont impactés par le déséquilibre sans en être responsables. Il y aura notamment des producteurs qui ont tenu leurs engagements en matière d'injection et qui voient une partie de leurs livraisons « détournée » de leurs clients effaçables vers des consommateurs non effaçables qui ne sont pas leurs clients. Pour que les négawatts soient appelés par RTE, il faut donc que leur coût soit plus faible que le coût marginal de production de l'énergie d'ajustement. Le coût des négawatts équivaut à leur coût de « production » augmenté de la compensation versée aux fournisseurs touchés par le déséquilibre sans être fautifs. On peut espérer que c'est une fourniture de service qui se développera et rendra la demande plus élastique. ■

BIOGRAPHIE EXPRESS

1975 : Docteur de l'Université de Toulouse : « Théorie microéconomique de l'épargne des ménages »

1979 : Professeur agrégé de Science Economique (Antilles-Guyane)

depuis 1981: Professeur à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse, membre du Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative (Gremaq)

depuis 1992 : Directeur de Recherche à l'Institut d'Economie Industrielle (IDEI)

1996-2000 et 2005-2008 : Membre du Comité National de la Recherche Scientifique (CNRS)

2001-2002 : Membre du « Economic Advisors Committee » de la Commission de régulation de l'électricité

de cette interview : comment répondre à la demande d'un produit non stockable quand cette demande varie très fortement, souvent de manière aléatoire, et qu'une partie de l'offre peut être défaillante ?

La première possibilité est d'installer des moyens de production d'appoint. Le gestionnaire du système, en France RTE, appelle alors la production de ces centrales de réserve quand la demande se révèle plus importante que l'offre. Les centrales hydrauliques s'y prêtent facilement car elles sont très flexibles. En revanche c'est très coûteux avec des centrales thermiques car il faut qu'elles soient constamment « en chauffe » pour pouvoir produire de l'électricité en quelques minutes.

La deuxième possibilité consiste à réduire les prélèvements d'énergie de certains consommateurs. En dehors des délestages imposés, les producteurs proposaient déjà des options de coupures négociées à certains de leurs gros clients, par exemple, le tarif Effacement Jour de Pointe d'EDF. La nouveauté du modèle d'affaires de société telles que Voltalis est de faire participer les petits consommateurs à ce rééquilibrage de l'offre et de la demande.

Pourquoi est-ce maintenant possible ?

C. C. : Grâce au développement des technologies de l'information et de la communication qui permettent d'installer sur le lieu de consommation une « energy box » contrôlant les équipements électriques. Le prestataire de service achète aux consommateurs ainsi équipés le droit de couper l'alimentation de certains de leurs appareils et propose au responsable d'équilibre de lui vendre les « négawatts » ainsi collectés. Celui-ci peut donc résoudre un